

1. Rapport du conseil d'administration

Ce rapport du conseil d'administration a été rédigé conformément aux articles 3:5, 3:6, §1 et 3:32, §1 du Code des sociétés et des associations du 23 mars 2019 (tel qu'amendé) (le « **Code des Sociétés et des Associations** » ou « **CSA** ») et se rapporte à la position de MDxHealth SA, une société établie et enregistrée en Belgique (la « **Société** », et ensemble avec ses filiales, « **MDxHealth** »), ainsi qu'aux comptes annuels statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

1.1 Développements, résultats, risques et incertitudes

1.1.1 Discussion et analyse par le management des comptes annuels statutaires de 2024 et 2023

Les comptes annuels statutaires présentés dans le présent chapitre du rapport du conseil d'administration ont été préparés par le conseil d'administration, lequel, le 21 avril 2025, en a autorisé la publication. Les comptes annuels ont été signés au nom de la Société par Koen Hoffman, président du conseil d'administration. Les comptes annuels seront soumis aux actionnaires pour approbation finale lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2025.

Recettes

Les ventes et les services de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 ont atteint EUR 3.979.160, contre EUR 3.233.610 pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 comprend principalement les revenus de licences obtenus auprès des filiales américaines, en hausse par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des redevances provenant de MDxHealth Inc.

Coût des ventes et des services

Le coût des ventes et des services comprend principalement les frais d'assurance, les frais de consultation, les frais juridiques et les frais d'audit.

Les services et biens divers sont passés de EUR 8.614.370 en 2023 à EUR 6.845.455 en 2024, soit une baisse de EUR 1.768.915. Cette diminution s'explique par une baisse des frais d'assurance, des frais de consultation et des frais juridiques, mais elle est partiellement compensée par une augmentation des frais générés par la cotation sur le NASDAQ Capital Market et des frais d'audit.

Le résultat d'exploitation est passé d'une perte de EUR 7.493.015 en 2023 à une perte de EUR 5.865.643 en 2024, principalement en raison de l'évolution des services et biens divers, comme expliqué ci-dessus, mais aussi de coûts salariaux légèrement plus élevés et de l'amortissement accru résultant de la capitalisation des immobilisations corporelles qui découle de la contrepartie conditionnelle de 2023 liée à l'acquisition de GPS.

Résultats financiers

D'une part, les résultats financiers comprennent des produits financiers provenant d'intérêts sur des créances intersociétés, d'intérêts bancaires, de différences de change positives et en 2024 d'une reprise de réduction de valeur sur des immobilisations financières, qui s'élevaient à EUR 6.131.384 en 2023 et à EUR 20.256.406 en 2024. D'autre part, les dettes, les autres charges financières et les charges financières non récurrentes, qui s'élevaient à EUR 27.007.673 en 2023, ont diminué pour atteindre EUR 6.991.254 en 2024.

En 2024, les résultats financiers nets correspondaient à un bénéfice de EUR 13.265.152 contre une perte de EUR 20.876.289 en 2023 principalement en raison de l'évaluation des comptes courants intersociétés qui est passée d'une charge financière non récurrente de EUR 20.217.655 en 2023 à un gain financier non récurrent de EUR 14.109.523 en 2024.

Les charges de la dette ont diminué de EUR 679.454, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a que quatre mois de charges d'intérêt et de frais de règlement pour le prêt Innovatus après son remboursement le 1er mai 2024, contre douze mois de charges d'intérêt en 2023. Le remboursement d'Innovatus a été effectué par le biais d'un remboursement partiel de la créance intersociétés par la filiale américaine MDxHealth Inc. qui a repris le prêt Orbimed à partir du 1er mai 2024.

Bénéfice net

La Société clôture l'exercice 2024 avec un bénéfice net de EUR 7.031.447 contre une perte nette de EUR 28.370.081 l'année précédente.

Liquidités, fonds de roulement et sources de financement

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à EUR 42.763.230 le 31 décembre 2024 contre EUR 18.851.952 le 31 décembre 2023. La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient plus élevés à la fin de l'année en raison de la récente augmentation du capital. En outre, le 1^{er} mai 2024, les filiales américaines de la Société ont conclu un contrat de prêt et de garantie de USD 100 millions avec des fonds gérés par OrbiMed Advisors LLC (voir la section « Convention de crédit conclu avec Orbimed » ci-dessous pour plus de détails). Les filiales américaines ont tiré USD 55 millions de ce prêt, remplaçant la facilité de crédit de

USD 35 millions que la Société avait contractée auprès d'Innovatus, et réduisant ainsi le montant du compte courant de la Société du même montant.

Commentaires sur l'approbation des comptes annuels statutaires

Les comptes annuels statutaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique et donnent une image fidèle des diverses activités poursuivies par la Société durant l'exercice écoulé. M. Mike McGarrity, PDG et administrateur délégué, déclare, au nom du conseil d'administration, qu'à la connaissance de ce dernier, les comptes annuels statutaires, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique, donnent une image fidèle des actifs et passifs de la Société, ainsi que de sa situation financière et de ses résultats d'exploitation.

Sur la base des comptes annuels, il est possible de constater ce qui suit :

- Résultats de l'exercice

La Société a clôturé ses comptes annuels avec un bénéfice net de EUR 7.399.143. Ce bénéfice net est principalement dû à l'augmentation des revenus financiers résultant en grande partie d'une reprise des dépréciations précédemment comptabilisées sur la position des créances inter sociétés, qui compense la perte opérationnelle subie au cours de l'année actuelle.

- Capital, réserves légales et indisponibles et perte reportée

Le capital souscrit par la Société s'élève à EUR 204.245.492,10. Les primes d'émission s'élèvent à EUR 126.480.632

La Société ne dispose pas de réserve légale.

Une perte cumulée ayant été enregistrée à la clôture des comptes annuels s'élève à EUR 196.464.303 La Société n'est pas tenue de réserver des montants additionnels.

- Affectation des résultats

Nous proposons de reporter le bénéfice sur l'exercice comme suit :

➤ Bénéfice de l'exercice comptable à affecter	EUR 7.031.447
➤ Perte reportée des exercices comptables précédents	EUR 203.495.750
➤ Perte à reporter	EUR 196.464.303

Comme la Société a enregistré une perte reportée, les règles de continuité doivent être justifiées. L'entreprise a connu des pertes nettes et d'importantes sorties de fonds liées aux activités d'exploitation depuis sa création en 2003 et, au 31 décembre 2024, elle avait un déficit accumulé de EUR 196.464.303. Le management s'attend à ce que la Société continue à subir des pertes nettes et à avoir des sorties de trésorerie importantes durant les douze prochains mois au minimum. Bien que ces conditions, entre autres, puissent soulever des doutes quant à la continuité de l'exploitation de la Société, les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société. Ce principe comptable suppose la réalisation des actifs et le règlement des dettes dans le cours normal des activités de la Société. La rentabilité dépendra de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie positifs suffisants pour soutenir sa structure de coûts.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à EUR 42.763.230 Compte tenu de la situation financière décrite ci-dessus et sur la base du dernier business plan, en particulier de la capacité attendue de la Société à obtenir des financements supplémentaires par le biais d'emprunts, de financements par actions, ou d'autres moyens, le management estime que la Société dispose de liquidités suffisantes pour continuer ses activités pour les douze prochains mois au minimum à compter de la date de publication des présents comptes annuels. Par conséquent, la Société a rédigé ses comptes annuels selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société. Cette évaluation a été réalisée sur la base de prévisions et de projections du business plan le plus récent de le management ainsi que de la capacité escomptée de la Société à maintenir des niveaux de trésorerie adéquats, comme l'exigent certaines clauses financières de la nouvelle convention de crédit conclu avec OrbiMed (par le biais des filiales américaines, mais garanti par la Société), et à obtenir des liquidités supplémentaires par le biais de la dette, des fonds propres ou d'autres moyens.

1.1.2 Discussion et analyse par le management des comptes annuels consolidés de 2024 et 2023

Les comptes annuels consolidés ci-après ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS pour « International Financial Reporting Standards ») telles qu'é émises par le conseil des normes comptables internationales (IASB pour « International Accounting Standards Board ») et telles qu'adoptées par l'UE (« EU-IFRS »), collectivement dénommées « IFRS ». Les principes comptables et les notes font partie intégrante de ces comptes annuels consolidés.

Les comptes consolidés ci-après diffèrent des comptes annuels statutaires non consolidés de MDxHealth, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique (GAAP).

Les comptes annuels présentés dans le présent chapitre du rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration, lequel, le 21 avril 2025, en a autorisé la publication. Les comptes annuels ont été signés au nom de la Société par Koen Hoffman, président du conseil d'administration. Les comptes annuels seront soumis aux actionnaires pour approbation finale lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2025.

Recettes

Le total des recettes pour 2024 s'élève à USD 90,0 millions, contre USD 70,2 millions en 2023, soit une augmentation de 28 %. Les tests à base de tissus (GPS et Confirm mdx) représentent 80 % de nos recettes de l'année 2024 et 79 % de nos recettes de l'année 2023.

Le remboursement des tests de diagnostic fournis aux bénéficiaires de Medicare (souvent des patients âgés de 65 ans ou plus) est généralement effectué selon une grille tarifaire définie par les Centres de services Medicare et Medicaid américains (Centers for Medicare & Medicaid Services, « CMS »), une division du département américain de la Santé et des Services sociaux (U.S. Department of Health and Human Services, « HHS »). En tant que prestataire de services affilié à Medicare, la Société facture l'entrepreneur administratif Medicare (« Medicare Administrative Contractor » ou « MAC ») régional pour les CMS qui couvrent la région où la Société effectue le service de test. Medicare a émis une décision de couverture locale favorable (Local Coverage Determination ou LDC) pour le test Confirm mdx en 2014, pour le test GPS en 2015, puis pour le test Select mdx en 2023. Ces interventions permettent de couvrir les patients avec un statut Medicare dans l'ensemble des États-Unis.

En 2024, Medicare représentait le seul payeur générant plus de 10 % des recettes de la Société, pour un total de USD 37,1 millions (en 2023 : USD 27,7 millions; en 2022 : USD 15,8 millions).

Fin 2024, la Société avait conclu des accords avec 147 payeurs commerciaux pour Confirm MDx (en 2023 : 140 ; en 2022 : 129), 92 payeurs commerciaux pour Select mdx (en 2023 : 84 ; en 2022 : 62) et 70 payeurs commerciaux pour GPS (en 2023 : 62 ; en 2022 : 29).

Coût des ventes (hors amortissement des immobilisations incorporelles)

Le coût des ventes inclut les coûts induits par les analyses effectuées pour le compte de tiers, le coût des matériaux, la main-d'œuvre (dont les rémunérations, les primes et les avantages), le coût du transport, le coût des kits de prélèvement ainsi que les frais généraux imputés associés au traitement des échantillons. Les frais généraux imputés incluent la dépréciation de l'équipement de laboratoire, l'occupation des installations et le coût des technologies de l'information. Les coûts associés au traitement des échantillons sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, indépendamment du moment de la comptabilisation des recettes. L'amortissement des immobilisations incorporelles est exclu du coût des ventes et est présenté séparément dans le compte de résultat.

Le coût des ventes en 2024 a atteint USD 34,9 millions, contre USD 26,3 millions en 2023.

Frais de recherche et de développement

EN MILLIERS DE \$

POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE

	2024	2023
Coûts de personnel	5.264	3.693
Dépréciation	563	428
Fournitures de laboratoire	1.378	639
Frais de brevets	148	83
Honoraires des collaborateurs externes	83	199
Validation clinique	2.506	765
Autres frais	610	569
Total des frais de recherche et développement	10.552	6.376

Les frais de recherche et développement comprennent les coûts encourus pour le développement et l'amélioration de nos produits. Ces frais se composent essentiellement des frais de main-d'œuvre (dont les rémunérations, les primes, les avantages et les rémunérations sous forme d'actions), des réactifs et des fournitures, des études cliniques, des services externes, des frais de brevets, de la dépréciation de l'équipement de laboratoire, de l'occupation des installations et du coût des technologies de l'information. Les frais de recherche et développement incluent également les coûts associés aux améliorations et à l'automatisation des processus relatifs à notre gamme actuelle de produits.

Le total des frais de recherche et développement a augmenté de USD 4,2 millions, soit 66 %, principalement en raison de l'augmentation

des coûts de nos études cliniques et fournitures de laboratoire, ainsi que de l'augmentation des coûts de personnel.

Frais de vente et de marketing

<i>EN MILLIERS DE \$</i> <i>POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE</i>	2024	2023
Coûts de personnel	32.280	27.952
Dépréciation	1.343	888
Honoraires	916	710
Frais de marketing	4.262	5.075
Frais de déplacement	896	1.061
Frais liés aux bureaux et aux installations	301	459
Autres frais	983	770
Total des frais de vente et de marketing	40.981	36.915

Les frais de vente et de marketing de MDxHealth sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont encourus et incluent les coûts associés à l'organisation des ventes, y compris son équipe des ventes cliniques directes et la gestion des ventes, les affaires médicales, le service clientèle, le marketing et les soins intégrés ainsi que l'appui et l'administration des laboratoires techniques. Ces dépenses se composent essentiellement des frais de main-d'œuvre (dont les rémunérations, les primes, les avantages et les rémunérations sous forme d'actions), des frais liés à la formation des clients et à la promotion des produits, des frais d'analyse du marché, des honoraires de conférenciers, des frais de déplacement et des frais généraux imputés.

Les frais de vente et de marketing ont augmenté de USD 4,1 millions, soit 11 %, par rapport à 2023, principalement en raison de l'augmentation des coûts de personnel, qui comprennent la rémunération incitative de notre équipe commerciale, partiellement compensée par des économies sur les frais de marketing et de déplacement.

Frais généraux et administratifs

<i>EN MILLIERS DE \$</i> <i>POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE</i>	2024	2023
Coûts de personnel	13.239	10.184
Dépréciation	1.043	737
Honoraires	3.780	6.706
Dépenses de société publique	1.439	2.701
Frais de déplacement	104	130
Frais liés aux bureaux et aux installations	1.472	1.266
Services informatiques	945	639
Honoraires du Conseil	388	366
Autres frais	391	281
Total des frais généraux et administratifs	22.801	23.010

Les frais généraux et administratifs incluent les coûts liés à certaines fonctions de direction, juridiques, administratives ainsi qu'à certaines fonctions dans les domaines de la comptabilité et de la finance, de la gestion du cycle des recettes, des technologies de l'information et des ressources humaines. Ces frais se composent essentiellement des frais de main-d'œuvre (dont les rémunérations, les primes, les avantages et les rémunérations sous forme d'actions), des honoraires de service tels que les frais de consultation, les frais comptables, les frais juridiques, les frais généraux d'entreprise et les frais des entreprises publiques associés à la cotation de la Société ; ainsi que des frais généraux imputés (loyer, factures, assurance, etc.).

En 2024, les frais généraux et administratifs ont diminué de USD 0,2 million, soit 1 %, principalement grâce aux économies réalisées sur les honoraires professionnels et sur les dépenses liées aux sociétés ouvertes, partiellement compensées par l'augmentation des coûts de personnel.

Amortissement des immobilisations incorporelles

<i>EN MILLIERS DE \$</i> <i>POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE</i>	2024	2023
Recherche et développement	3.203	3.157
Vente et marketing	1.680	1.315

Frais généraux et administratifs	22	22
Total de l'amortissement d'immobilisations incorporelles	4.905	4.494

L'amortissement des immobilisations incorporelles concerne principalement la propriété intellectuelle, la marque ainsi que les relations avec les clients acquises dans le cadre du regroupement d'entreprises de GPS réalisé en 2022.

Résultats financiers

Convention de crédit conclu avec OrbiMed

Le 1^{er} mai 2024, la Société a conclu une convention de crédit entre la Société, en tant que garant, MDxHealth, Inc., une filiale détenue entièrement par la Société, en tant qu'emprunteur, et une ou plusieurs filiales d'OrbiMed Advisors LLC, en tant que prêteur(s) et agent(s) administratif(s). Enfin, dans le cadre de la facilité de crédit d'OrbiMed, la Société a intégralement remboursé sa précédente facilité de crédit de USD 35 millions auprès d'Innovatus, ce qui a entraîné des frais d'extinction du prêt de USD 3.1 millions.

La convention de crédit prévoit une facilité de crédit garantie de premier rang d'une durée de cinq ans et d'un montant total principal pouvant atteindre USD 100 millions, dont (i) 55 millions ont été avancés à la date de clôture, (ii) 25 millions ont été avancés le 10 mars 2025 et (iii) 20 millions seront mis à disposition, à la discrétion de MDxHealth, Inc., au plus tard le 31 mars 2026, sous réserve de certaines exigences en matière de revenus nets et d'autres conditions habituelles.

Toutes les obligations découlant la convention de crédit conclu avec OrbiMed sont garanties par la Société et toutes ses filiales (autres que MDxHealth, Inc. et sous réserve de certaines exceptions), et par la quasi-totalité des actifs de MDxHealth, Inc. et de chaque garant. Si, au cours d'un trimestre et jusqu'à la date d'échéance de la facilité de crédit, les recettes nettes de la Société n'atteignent pas certains montants minimums, alors MDxHealth, Inc. devra, sous réserve de certains droits de recours spécifiés dans la convention de crédit conclu avec OrbiMed, rembourser le montant impayé principal de la facilité de crédit en mensualités égales, ainsi que les intérêts courus sur le montant principal remboursé, une prime de remboursement et d'autres frais, jusqu'à la date d'échéance de la facilité de crédit. MDxHealth, Inc. remboursera intégralement les montants impayés au titre de la facilité de crédit immédiatement en cas d'accélération résultant d'un cas de défaut de paiement, tel que décrit dans la convention de crédit, et versera également une prime de remboursement et d'autres frais.

Pendant la durée de la facilité de crédit, les intérêts payables en numéraire par MDxHealth, Inc. courent sur tous les montants impayés au titre de la facilité de crédit à un taux annuel égal au plus élevé entre (x) le taux de financement au jour le jour garanti (« SOFR ») pour la période concernée et (y) 2,50 % plus, dans les deux cas, 8,50 %. En cas de défaut de paiement, tout montant impayé au titre de la facilité de crédit portera des intérêts à un taux de 4,00 % en sus du taux d'intérêt habituellement applicable. Certains frais relatifs à la facilité de crédit, y compris une commission en avance, des frais sur la partie non utilisée de la facilité de prêt, des frais d'administration, une prime de remboursement et des frais de sortie, ainsi que certains autres frais et dépenses encourus par OrbiMed, incombent à MDxHealth, Inc.

La Société a également accepté d'émettre des warrants à des affiliés d'OrbiMed pour souscrire jusqu'à 1.243.060 nouvelles actions ordinaires, sans valeur nominale, à un prix d'exercice de USD 2,4134 par action ordinaire. Les warrants ont été émis le 20 juin 2024, après l'approbation des actionnaires de la Société, et ont une durée de cinq ans à compter de leur date d'émission. Les conditions générales des warrants contiennent des dispositions ordinaires en matière d'ajustement des actions, ainsi qu'une protection du prix moyen pondéré dans certaines circonstances. Conformément aux dispositions relatives à l'ajustement des actions, le prix d'exercice de ces warrants a été ajusté à USD 2,26 par action en septembre 2024, puis à USD 2,25 par action en octobre 2024.

La convention de crédit conclu avec OrbiMed constitue un instrument financier hybride, qui comprend un passif financier hôte, à savoir la facilité de prêt, ainsi que deux dérivés incorporés, à savoir les warrants accordés à OrbiMed et un droit d'acompte détenu par la Société. Les deux dérivés incorporés sont considérés comme n'étant pas étroitement liés à l'instrument financier hôte. La valeur comptable initiale de l'instrument hôte devient le montant résiduel, à savoir le produit reçu d'OrbiMed, net des coûts de transaction, moins la juste valeur des deux dérivés incorporés. Ensuite, l'instrument financier hôte est comptabilisé au coût amorti, la Société considérant tous les flux de trésorerie futurs attendus au titre de la facilité de prêt, tandis que le droit d'acompte est considéré comme un actif financier comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au moment de leur émission, les warrants constituent un instrument de fonds propres, sans réévaluation ultérieure. Les warrants accordés à OrbiMed ont été évalués à USD 2,1 millions au 1^{er} mai 2024, sur la base d'un modèle binomial avec une volatilité estimée à 71,68 %.

Facilité ATM

Le 30 avril 2024, la Société a conclu une convention de vente avec TD Securities (USA) LLC (« **TD Cowen** ») concernant un programme d'offre d'actions dans le cadre duquel la Société peut offrir et placer de nouvelles actions, par l'intermédiaire de TD Cowen et par divers placements de temps à autre dans des offres « at the market », tel que défini dans la *Rule 415(a)(4)* promulguée en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et les règles et règlements qui en découlent, pour un montant d'offre maximum global de USD 50.000.000 (la « **Facilité ATM** »). Le nombre actuel de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM variera en fonction des placements effectifs de nouvelles actions et du prix de chacun de ces placements. Cependant, le nombre de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM ne dépassera pas 100.000.000 actions. Ces nouvelles actions seront

placées à un prix de souscription final par nouvelle action en fonction des cours en USD sur le Nasdaq au moment des placements concernés, le prix d'émission ne pouvant être inférieur à USD 0,50.

Conformément à la convention de vente, la Société n'est pas obligée de vendre des actions ordinaires. La Facilité ATM prendra fin à la première des deux dates suivantes : (i) la vente de toutes les actions ordinaires soumises à la convention de vente et (ii) la résiliation de la convention de vente dans les conditions prévues par celle-ci. La Société et TD Cowen peuvent toutes deux résilier la convention de vente à tout moment moyennant un préavis de quatre jours.

Perte nette

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 12 % pour atteindre USD 79,9 millions, contre USD 71,3 millions l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation des dépenses de R&D liées aux essais cliniques ainsi que de l'augmentation des ventes et des dépenses de marketing liées à notre unité, à l'augmentation de nos recettes et à la rémunération incitative de notre équipe de vente commerciale. La perte nette a diminué de 12 % pour atteindre USD 38,1 millions, contre USD 43,1 millions l'année précédente, en raison de l'augmentation de USD 11,2 millions de la marge brute et de la diminution de USD 2,8 millions des charges financières nettes.

Liquidités, fonds de roulement et sources de financement

La trésorerie nette absorbée par les activités d'exploitation était de USD 18,5 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, contre USD 21,5 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023. Cette diminution de la trésorerie absorbée par les activités d'exploitation de USD 3,0 millions est principalement due à une perte d'exploitation plus faible de USD 2,6 millions ainsi qu'à un ajustement plus important des éléments hors trésorerie tels que la dépréciation et l'amortissement.

La trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement était de USD 1,6 million pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, contre USD 3,9 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023. La diminution de la trésorerie nette provenant des activités d'investissement est principalement liée à une réduction de l'achat d'immobilisations corporelles ainsi qu'à une réduction de l'acquisition et de la production d'immobilisations incorporelles.

La trésorerie nette liée aux activités de financement était de USD 44,6 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, contre USD 32,3 millions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023. La trésorerie liée aux activités de financement pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 provenait principalement du produit net de USD 40,7 millions de notre appel public à l'épargne en septembre et octobre 2024, ainsi que du produit net de USD 53,0 millions de notre nouvelle facilité de crédit avec OrbiMed, partiellement compensés par le remboursement de l'obligation de prêt à Innovatus et les coûts d'extinction de la dette associés de USD 39,5 millions. La trésorerie liée aux activités de financement pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 provenait principalement du produit net de USD 39,6 millions de notre appel public à l'épargne en mars 2023.

Bilan financier

Les principaux ratios du bilan financier au 31 décembre 2024 par rapport à 2023 sont présentés dans le tableau suivant :

POUR LES EXERCICES CLOTURES AU 31 DECEMBRE	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie en % du total de l'actif	30 %	17 %
Fonds de roulement en % du total de l'actif	15 %	14 %
Ratio de solvabilité (fonds propres/total de l'actif)	9 %	6 %
Ratio de levier financier (dette financière/fonds propres)	346 %	502 %

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, d'un montant de USD 46,8 millions, représentent 30 % du total de l'actif au 31 décembre 2024. Les autres actifs principaux sont représentés par l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs liés aux droits d'utilisation et les immobilisations corporelles (USD 89,5 millions, soit 57 % du total des actifs) et les créances recouvrables en 2024 (USD 14,4 millions, soit 9 % du total de l'actif).

Le total des fonds propres, soit USD 14,8 millions, représente 9 % du bilan financier au 31 décembre 2024. Les autres éléments principaux du passif sont les prêts et emprunts (USD 51,3 millions, soit 33 % du total de l'actif), les passifs de location (USD 8,8 millions, soit 6 % du total de l'actif), les dettes commerciales (USD 8 millions, soit 5 % du total de l'actif) et les autres passifs financiers (à court et à long terme, USD 67,9 millions, soit 43 % de l'actif total).

Fiscalité

Les pertes de MDxHealth au cours des trois derniers exercices impliquent qu'aucun impôt sur les sociétés n'est dû pour ces exercices. Cependant, la Société a enregistré une provision pour impôts de USD 382.000 liée à des taxes de sortie potentielles associées à certaines propriétés intellectuelles en Belgique. Au 31 décembre 2024, la Société accusait une perte fiscale nette reportée s'élevant à USD 333,9 millions. Devant l'incertitude concernant sa capacité à réaliser des bénéfices taxables dans un futur proche, la Société n'a

pas comptabilisé d'actif d'impôt différé dans son bilan.

1.1.3 Informations sur les principaux risques et incertitudes

MDxHealth est susceptible de faire face aux risques suivants :

Risques liés à l'activité et au secteur de MDxHealth

Risques financiers

- MDxHealth a subi des pertes dans le passé, s'attend à subir des pertes nettes à l'avenir et n'atteindra peut-être jamais la rentabilité.
- MDxHealth pourrait avoir besoin d'un important financement supplémentaire pour poursuivre ses activités et répondre à des nécessités commerciales ou tirer parti de nouvelles occasions commerciales, qui pourraient ne pas être disponibles à des conditions acceptables, ou ne pas l'être du tout.
- La facilité de crédit de MDxHealth prévoit des restrictions limitant sa flexibilité dans l'exploitation de son activité, et si la Société ne respecte pas les engagements et autres obligations en vertu de sa facilité de crédit, les prêteurs pourraient être en mesure d'accélérer le recouvrement des montants exigibles en vertu des termes de cette convention de prêt et pourraient saisir les actifs garantissant ses obligations.
- MDxHealth pourrait entreprendre des acquisitions qui pourraient perturber ses activités, provoquer la dilution de ses actionnaires et réduire ses ressources financières.

Risques stratégiques et commerciaux

- Les résultats d'exploitation de MDxHealth pourraient être sujets à d'importantes fluctuations, ce qui pourrait accroître la volatilité du cours de ses actions et entraîner des pertes pour ses actionnaires.
- L'industrie du diagnostic moléculaire est extrêmement compétitive et se caractérise par de rapides changements technologiques, et la Société pourrait se faire distancer par ses concurrents.
- Les résultats financiers de MDxHealth sont en grande partie tributaires des ventes de deux tests, Confirm mdx et GPS, et MDxHealth aura besoin de générer des recettes suffisantes grâce à ces tests et à d'autres solutions futures pour développer ses activités.
- MDxHealth est confrontée à des incertitudes quant au remboursement de ses tests par des tiers payeurs.
- Les activités de MDxHealth pourraient être défavorablement affectées par les conditions macroéconomiques mondiales et par la volatilité des marchés financiers.

Risques liés à la propriété intellectuelle

- Si MDxHealth ne parvient pas à conserver la protection de la propriété intellectuelle relative à ses tests Confirm mdx, Select mdx et GPS ou si la Société est conduite à consacrer des ressources importantes à la protection de sa position en matière de propriété intellectuelle, sa position concurrentielle pourrait en être compromise.
- MDxHealth pourrait être soumise à des coûts et responsabilités considérables, ou se voir empêchée d'utiliser des technologies intégrées dans ses tests, à la suite de litiges ou d'autres poursuites liées à des droits d'auteur.
- MDxHealth s'appuie sur des accords collaboratifs et des accords de licence stratégiques avec des tiers afin de développer une propriété intellectuelle primordiale. MDxHealth pourrait ne pas être en mesure d'établir et de conserver avec succès une telle propriété intellectuelle.

Risques opérationnels

- En raison de la complexité de la facturation dans le secteur des services de diagnostic et de laboratoire, MDxHealth pourrait avoir des difficultés à recevoir des paiements en temps voulu pour les tests qu'elle effectue, et être confrontée à des annulations, à des litiges avec les payeurs et les patients, et à de longs cycles de recouvrement.
- MDxHealth fait face à un risque inhérent de réclamations en responsabilité du fait des produits.

- L'incapacité d'attirer ou de fidéliser du personnel important ou d'obtenir le soutien de collaborateurs scientifiques importants pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de MDxHealth.
- Les activités et la réputation de MDxHealth en pâtiront si elle est incapable d'élaborer et de respecter des normes de qualité strictes garantissant le plus haut niveau de qualité de performance de ses tests.
- Les installations de laboratoire de MDxHealth pourraient devenir inutilisables en raison de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou en raison de sanctions réglementaires.
- MDxHealth dépend d'un nombre limité de fournisseurs tiers pour des services et des composants utilisés dans la production et l'exploitation de ses solutions de test, et certains de ces services et composants proviennent d'une seule source. Des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, une indisponibilité des services de tiers nécessaires à l'exploitation des tests, des modifications de certains composants ou une incapacité à réaliser des économies d'échelle pourraient avoir une incidence négative sur MDxHealth.
- Des défaillances dans les technologies de l'information, les systèmes de stockage ou les équipements de laboratoire clinique de MDxHealth pourraient perturber de manière significative ses activités et ses efforts de recherche et de développement.
- L'utilisation de l'intelligence artificielle présente de nouveaux risques et défis pour les activités de MDxHealth.
- MDxHealth prévoit de réaliser des investissements significatifs pour la recherche et le développement de nouveaux tests, qui pourraient ne pas avoir le succès escompté.
- Les efforts en recherche et développement de MDxHealth seront entravés si elle ne parvient pas à obtenir des échantillons, à conclure des contrats avec des tiers pour avoir accès à des échantillons ou à finaliser à temps le recrutement pour des essais cliniques futurs.

Risques réglementaires

- Le non-respect des réglementations gouvernementales relatives aux payeurs pourrait entraîner l'exclusion de MDxHealth de sa participation à Medicare, à Medicaid ou à d'autres programmes gouvernementaux de payeurs, ce qui aurait une incidence négative sur ses activités.
- Le non-respect des exigences fédérales, étatiques et étrangères en matière de licences de laboratoire et des exigences associées pourrait nous faire perdre la capacité d'effectuer les tests de MDxHealth, perturber ses activités, ou faire l'objet de sanctions administratives ou judiciaires.
- La Food and Drug Administration (FDA) pourrait changer sa position en ce qui concerne la réglementation des tests développés en laboratoire que MDxHealth propose ou qu'elle pourrait proposer l'avenir, ce qui entraînerait pour MDxHealth des coûts substantiels et des retards liés au respect des exigences en matière d'autorisation ou d'approbation avant la mise sur le marché, ou MDxHealth pourrait connaître une baisse de la demande ou du remboursement de ses tests.
- Les retards dans l'obtention ou l'incapacité d'obtenir les autorisations ou approbations requises par la FDA pour les produits de MDxHealth en cours de développement, ou les améliorations ou les indications élargies pour ses offres actuelles, pourraient retarder ou empêcher de manière significative la commercialisation future de ses produits, ou avoir un impact négatif sur cette dernière.
- MDxHealth prévoit de faire appel à des tiers pour mener toute étude future de ses technologies qui pourrait être exigée par la FDA ou d'autres organismes de réglementation américains ou étrangers, avec le risque que les résultats ne soient pas concluants.
- MDxHealth exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé, et des modifications de la réglementation ou des violations de la réglementation pourraient, directement ou indirectement, nuire à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses activités commerciales.
- Les activités de MDxHealth sont soumises à diverses lois et réglementations complexes applicables aux fournisseurs de produits et de services de diagnostic clinique.
- Le non-respect des lois et réglementations relatives à la protection de la vie privée, à la sécurité et à la protection des consommateurs pourrait entraîner des amendes, des pénalités et une atteinte à la réputation de MDxHealth, et avoir un effet négatif important sur ses activités.
- Le personnel, les entrepreneurs indépendants, les consultants, les partenaires commerciaux et les fournisseurs de MDxHealth pourraient se livrer à une inconduite ou à d'autres activités répréhensibles, y compris le non-respect des normes et exigences réglementaires.

- Les résultats d'exploitation de MDxHealth pourraient être sensiblement affectés par des changements imprévus des lois et réglementations fiscales, par des ajustements relatifs à ses dispositions fiscales, par l'exposition à des obligations fiscales supplémentaires ou par la confiscation de ses actifs d'impôts.

Risques liés à la cotation sur le NASDAQ et aux actions ordinaires de MDxHealth

- Certains actionnaires importants de la Société pourraient avoir d'autres intérêts que ceux de la Société et pourraient être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires.
- Les détenteurs d'actions ordinaires de la Société devraient avoir conscience que les droits accordés aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société en vertu du droit des entreprises belge et des statuts de la Société diffèrent à certains égards des droits dont jouit habituellement un actionnaire d'une société américaine en vertu des lois fédérales et étatiques américaines applicables.
- La concentration de la propriété des actions ordinaires de la Société entre les cadres dirigeants, les administrateurs et les principaux actionnaires de la Société peut empêcher les détenteurs d'actions ordinaires de la Société d'influer sur les décisions importantes de la Société.
- En tant qu'émetteur privé étranger et tel que cela est autorisé par les exigences de cotation du Nasdaq, la Société s'appuie sur certaines pratiques de gouvernance d'entreprise de son pays d'origine plutôt que sur les exigences du Nasdaq en matière de gouvernance d'entreprise. La Société pourrait perdre son statut d'émetteur privé étranger à l'avenir, ce qui entraînerait des coûts et des dépenses supplémentaires considérables.
- Étant donné que la Société est une société publique américaine, elle est soumise à des exigences de conformité réglementaires, y compris la Section 404, et si la Société ne parvient pas à maintenir un système efficace de contrôles internes, elle pourrait ne pas être capable de déclarer ses résultats financiers avec exactitude ni de prévenir les fraudes.
- La Société ne sera probablement pas en position de payer de dividendes dans un avenir proche et entend conserver tous ses bénéfices.
- La vente future d'un nombre considérable d'actions de la Société, ou l'impression qu'une telle vente pourrait avoir lieu pourraient nuire à la valeur de marché des Actions.
- Toute future augmentation de capital par la Société pourrait avoir une incidence négative sur le cours des actions de la Société et pourrait diluer les intérêts des actionnaires existants.

1.2. Informations relatives aux événements importants après la clôture du dernier exercice et les circonstances qui pourraient avoir une influence significative sur le développement de MDxHealth

Convention de crédit conclu avec OrbiMed

Le 10 mars 2025, OrbiMed a avancé à MDxHealth, Inc. un montant brut de USD 25 millions, après que celle-ci a exercé son option de tirage de la deuxième tranche conformément à la convention de crédit, et rempli les conditions requises en matière de revenus, de trésorerie et d'affectation des fonds.

Autres

Nonobstant ce qui précède, depuis la clôture du dernier exercice financier, il n'y a pas eu d'évolution significative de la situation financière ou commerciale de la Société qui aurait nécessité la publication d'informations financières auditées ou intermédiaires.

1.3. Recherche et développement

En 2024, MDxHealth a mené des projets de développement de produits basés sur les découvertes de R&D effectuées au cours des années précédentes, aussi bien en ce qui concerne sa gamme de produits de diagnostics cliniques que ses essais cliniques. Un vaste travail de développement de solutions cliniques pour les cancers de la prostate et de la vessie a été réalisé par MDxHealth.

1.4. Utilisation des instruments financiers

La devise fonctionnelle pour les comptes annuels consolidés est passée de l'euro au dollar américain à compter du 1^{er} juillet 2014. En conséquence, le risque de change est concentré sur les activités européennes.

La quasi-totalité du risque de change actuel de la Société est liée à l'euro. À ce jour, la Société n'a pas recours à des instruments de couverture pour se protéger contre le risque de change. Au 31 décembre 2024, les dépôts d'espèces en euros s'élevaient à 162 000 euros.

Risque de taux d'intérêt : Le 1^{er} mai 2024, MDxHealth a conclu une convention de crédit de USD 100 millions avec certains fonds gérés par OrbiMed Advisors LLC, qui a remplacé la précédente facilité de crédit que MDxHealth avait conclue auprès d'Innovatus. Pendant la durée de la facilité de crédit, les intérêts payables en espèces par MDxHealth courent sur tous les montants impayés au titre de la facilité de crédit à un taux annuel égal au plus élevé entre (x) le taux de financement au jour le jour garanti (« SOFR ») pour la période concernée et (y) 2,50 % plus, dans les deux cas, 8,50 %. En cas de défaut de paiement, tout montant impayé au titre de la facilité de crédit portera des intérêts à un taux de 4,00 % en sus du taux d'intérêt habituellement applicable.

Risque lié aux liquidités et à l'investissement : Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de USD 46,8 millions est limité, du fait que les contreparties sont des banques très bien notées par les agences de notations internationales.

1.5. Offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de la transition de la double cotation de la Société sur Euronext Brussels et sur le NASDAQ vers une cotation unique sur le NASDAQ, la cotation des actions de la Société a été radiée d'Euronext Brussels le 18 décembre 2023. Euronext Brussels est un « marché réglementé » au sens de la directive sur les marchés d'instruments financiers (directive 2014/64/UE) (MiFID II) et du règlement concernant les marchés d'instruments financiers (règlement (UE) 600/2014) (MiFIR), qui sont entrés en vigueur le 3 janvier 2018. Bien que le NASDAQ constitue un marché de négociation de titres réputé et bien connu, il n'est pas qualifié de marché réglementé en Belgique ou ailleurs dans l'espace économique européen. Par conséquent, à la suite de la radiation de la cote sur Euronext Brussels, à compter du 18 décembre 2023 la Société n'est plus qualifiée de société cotée conformément à l'article 1:11 du Code des Sociétés et des Associations, ni d'entité d'intérêt public conformément à l'article 1:12 du Code des Sociétés et des Associations.

Le conseil d'administration confirme qu'aucune offre publique d'acquisition n'a été lancée par des tiers sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2024.

1.6. Succursales

La Société n'a aucune succursale. MDxHealth exploite un deuxième laboratoire aux États-Unis, Delta Laboratories LLC (d/b/a MDxHealth Central), situé au 7000 Preston Road à Plano, Texas.

1.7. Justification des règles comptables selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation

Depuis sa création en 2003, la Société a connu des pertes nettes et d'importantes sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation et, au 31 décembre 2024, elle présentait un déficit cumulé de USD 369,5 millions, soit une perte nette de USD 38,1 millions et une trésorerie nette absorbée par les activités d'exploitation de USD 18,5 millions. Le management s'attend à ce que la Société continue à subir des pertes nettes et à avoir des sorties de trésorerie importantes durant les douze prochains mois au minimum. Bien que ces conditions, entre autres, puissent soulever des doutes quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités, les comptes annuels consolidés ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société. Cette méthode comptable prévoit le recouvrement de ses actifs et le règlement des dettes dans le cours normal des activités de la Société. La réussite du passage à une exploitation rentable dépend de l'atteinte d'un niveau de flux de trésorerie positif suffisant pour supporter la structure des coûts de la Société.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à USD 46,8 millions. En tenant compte de la situation financière décrite ci-dessus et sur la base du business plan le plus récent, notamment la capacité escomptée de la Société à obtenir des liquidités supplémentaires par le biais d'emprunts, de fonds propres ou d'autres moyens, la Société estime qu'elle dispose d'une trésorerie suffisante pour poursuivre ses activités pour les douze prochains mois au minimum à compter de la date de publication des présents comptes annuels. Par conséquent, la Société a préparé les comptes annuels consolidés en supposant qu'elle poursuivrait ses activités. Cette évaluation a été réalisée sur la base de prévisions et de projections du business plan le plus récent du management ainsi que de la capacité escomptée de la Société à maintenir des niveaux de trésorerie adéquats, conformément à certaines clauses financières présentes dans la nouvelle convention de crédit conclue avec OrbiMed (décrites en Note 15 et 27 du 20-F) et à obtenir des liquidités supplémentaires par le biais de la dette, des fonds propres ou d'autres moyens.

Consultez également le paragraphe « Commentaires sur l'approbation des comptes annuels statutaires » ci-dessus.

1.8. Conflits d'intérêts et transactions entre parties liées (articles 7:96 et 7:97 CSA)

L'article 7:96 CSA prévoit une procédure spéciale, au sein du conseil d'administration, en cas de conflit d'intérêts potentiel entre un ou plusieurs administrateurs à propos d'une ou plusieurs décisions ou opérations relevant de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts, l'administrateur concerné est tenu d'informer ses pairs avant que le conflit ne survienne. À cet égard, l'administrateur concerné est également tenu de respecter les règles du CSA.

Conformément à l'article 7:96 du CSA, le conseil d'administration indique clairement chaque fois qu'il fait face à un intérêt de nature patrimoniale potentiellement opposé aux intérêts de la Société.

En 2024, les conflits d'intérêts suivants ont été rapportés :

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 février 2024.

"Prior to the deliberation and resolutions by the Board regarding the approval of items concerning executive remuneration matters, Mr. McGarrity made the following declarations insofar as needed and applicable, in accordance with Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code. As an agenda item entails discussions by the Board on items concerning executive remuneration matters, Mr. McGarrity could be in a situation of conflict of interests within the meaning of Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code in relation to the resolutions to be passed by the Board in connection with this sole item on the agenda. Mr. McGarrity will also inform the Company's statutory auditor of the foregoing, insofar as necessary and applicable, in accordance with the provisions of Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code. Hence, Mr. McGarrity informed the meeting that he would not take part in the further deliberation and resolutions of the Board in relation with this sole item on the agenda. Subsequently, Mr. McGarrity no longer took part in the further deliberation and resolutions of the Board with respect to the above-referenced agenda item, and he and Mr. Sollee excused themselves from the meeting.

At the invitation of the Chairman of the Board, Mr. Hardison submitted to the meeting the Reports of the Nomination and Remuneration Committee following its meetings held on January 12, 2024, and February 16, 2024. Each of the directors confirmed their receipt and review of the submitted Reports. The Board discussed the recommendations that were made by the Nomination and Remuneration Committee in relation to the annual performance review of the Company's executive management and the executive compensation determinations of the Committee. The Board was of the opinion that, taking into account the other elements proposed by the Nomination and Remuneration Committee, these elements were appropriate and reasonable. In addition, the Board confirms the Committee's recommendation to propose Mr. Hoffman (as permanent representative of Ahok BV) and Ms. Verplancke (as permanent representative of Qaly-Co BV) for renewal of their mandates at the upcoming general shareholders meeting in May 2024. After discussion and upon motion duly made and seconded, it was unanimously: resolved, to approve or, insofar as needed, ratify the determinations and recommendations of the Nomination and Remuneration Committee as set forth in the Reports of the meetings held on January 12, 2024, and February 16, 2024 (the "2024 Compensation Determinations"); resolved, further, to authorize Mr. Hardison (Director), Mr. Hoffman (Director) and Michael K. McGarrity (Director and CEO) (the "Committee"), on its behalf, as the Company's Board, to: (i) Prepare, refine and finalize the appropriate reports, plans and other documentations necessary to deliver and implement the 2024 Compensation Determinations, including the award of annual and catch-up share options to the identified directors and annual share option awards to the identified officers, each in the specified amounts and at the present fair market value exercise price as of the date of approval hereinabove by the Board, as well as such other appropriate terms, provided that the corporate procedures legally required for the implementation and delivery of said 2024 Compensation Determinations are complied with and subject to such further changes, amendments, negotiations and finalization as the Committee deems necessary or appropriate or as it may approve for the purpose of finalizing the 2024 Compensation Determinations; and (ii) carry out the corporate procedures legally required for the implementation and delivery of the 2024 Compensation Determinations, and do all such other acts in connection with or related to 2024 Compensation Determinations as the Committee deems necessary or appropriate or as the Committee may approve; and resolved, further, that the Committee is authorized to sub-delegate (in whole or in part) the exercise of the powers conferred on it by virtue of this decision; and that the Committee shall be validly represented by each member of the Committee, acting individually."

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 octobre 2024.

Prior to excusing himself from the meeting, Mr. McGarrity made the following declarations insofar as needed and applicable, in accordance with Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code. As an agenda item entails discussions by the Board on items concerning executive compensation matters, Mr. McGarrity could be in a situation of conflict of interests within the meaning of Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code in relation to the resolutions to be passed by the Board in connection with this sole item on the agenda. Mr. McGarrity will also inform the Company's statutory auditor of the foregoing, insofar as necessary and applicable, in accordance with the provisions of Article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code. Hence, Mr. McGarrity informed the meeting that he would not take part in the further deliberation and resolutions of the Board in relation with this item on the agenda. Subsequently, Mr. McGarrity no longer took part in the further deliberation and resolutions of the Board with respect to the above-referenced agenda item, and he and Mr. Sollee excused themselves from the meeting.

At the invitation of the Chairman of the Board, Mr. Hardison submitted to the meeting the Report of the Nomination and Remuneration Committee following its several meetings held during the course of October, 2024. Each of the directors confirmed their receipt and review of the submitted report (the "Report"), as well as the proposed template severance agreement and success bonus agreement (collectively, the "Executive Agreements").

The Board discussed the recommendations that were made by the Nomination and Remuneration Committee in relation to executive severance and success bonus terms and programs. Mr. Hardison noted to the board that, since its transition from a double listing on Euronext Brussels and Nasdaq to a sole listing on Nasdaq, the Company has been reviewing into its internal rules, processes, charters,

plans and contractual arrangements to align on what is considered market practice for a company listed only on Nasdaq. In view thereof, the Committee recently engaged with the Company's US legal counsel and specialized consultants to update its internal practice, including an analysis and benchmarking exercise as a result of which the Committee came to the conclusion that the terms of engagement of certain members of the management team should be adjusted in order to enable the Company to better align itself with market practice and to align the interests of the management team with those of the Company's shareholders.

After discussion and upon motion duly made and seconded, the Board was of the opinion that, taking into account the determinations by the Nomination and Remuneration Committee, the recommendations were appropriate and reasonable, and it was unanimously: resolved, to approve or, insofar as needed, ratify the determinations and recommendations of the Nomination and Remuneration Committee as set forth in the Report; resolved, further, to approve the latest drafts of Executive Agreements, their execution with, respectively, each of the respective members of the management team identified in the Report, and the performance of the obligations thereunder; in each case as further finalized or amended in accordance with the following paragraph; resolved, further, that, taking into account the provisions of article 7:96 of the Belgian Companies and Associations Code, the Nomination and Remuneration Committee is authorized to further amend, specify and finalize the draft Executive Agreements in order to have them entered into with the respective members of the management team identified in the Report."

Depuis la radiation des actions de la Société d'Euronext Brussels le 18 décembre 2023, l'article 7:97 du CSA ne s'applique plus à la Société.

Les conséquences financières de ces décisions sont présentées au point 6B (Rémunération des administrateurs) du 20-F de la Société.

1.9. Acquisition de ses propres actions (article 7:220 CSA)

Ni la Société ni aucune personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la Société, n'a acquis d'actions de la Société au cours de l'exercice 2024.

1.10. Transactions dans le cadre du capital autorisé (article 7:203 CSA)

Facilité ATM

Le 30 avril 2024, la Société a conclu une convention de ventes avec TD Cowen concernant un programme d'offre d'actions dans le cadre duquel la Société peut offrir et placer de nouvelles actions, par l'intermédiaire de TD Cowen et par divers placements de temps à autre dans des offres "at the market", tel que défini dans la *Rule 415(a)(4)* promulguée en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et les règles et règlements qui en découlent, pour un montant d'offre maximum global de USD 50.000.000. Le nombre actuel de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM variera en fonction des placements effectifs de nouvelles actions et du prix de chacun de ces placements. Cependant, le nombre de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM ne dépassera pas 100.000.000 actions. Ces nouvelles actions seront placées à un prix de souscription final par nouvelle action en fonction des cours en USD sur le Nasdaq au moment des placements concernés, le prix d'émission ne pouvant être inférieur à USD 0,50.

Dans le cadre de la Facilité ATM, le 30 avril 2024, le conseil d'administration a décidé de réserver un montant total pouvant atteindre EUR 80.000.000,00 afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé, sous réserve de certaines conditions. À la date du présent rapport, le conseil d'administration n'avait pas utilisé ce montant réservé afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

Offre publique enregistrée

Le 25 septembre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait finalisé une offre publique de 20.000.000 millions d'actions ordinaires sans valeur nominale au prix public de USD 2,00 par action ordinaire pour un produit brut total de USD 40,0 millions avant déduction des commissions et des frais d'offre estimés. La Société a également annoncé, dans le cadre de cette offre publique, qu'elle avait accordé aux souscripteurs une option d'achat de maximum 2.775.000 actions ordinaires supplémentaires, aux mêmes conditions (c'est-à-dire une option de surallocation).

Afin de mener à bien l'offre publique et l'option de surallocation, le 24 septembre 2024, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société, dans le cadre du capital autorisé, d'un montant pouvant atteindre EUR 55.000.000.

Par la suite, le 27 septembre, l'augmentation du capital, dans le cadre du capital autorisé, décidée par le conseil d'administration le 24 septembre 2024, a été effectuée et a atteint EUR 35.858.359,48 grâce à l'émission de 20.000.000 nouvelles actions ordinaires, totalement libérées et émises à un prix de EUR 1,79 (arrondi) par nouvelle action ordinaire (sur la base du taux de change USD/EUR en vigueur).

Enfin, le 29 octobre 2024, l'augmentation du capital, dans le cadre du capital autorisé, décidée par le conseil d'administration le 24 septembre 2024, a été effectuée et a fourni EUR 4.084.379,73 supplémentaires grâce à l'émission de 2.209.241 nouvelles actions ordinaires supplémentaires, totalement libérées et émises à un prix de EUR 1,84 (arrondi) par nouvelle action ordinaire (sur la base du taux de change USD/EUR en vigueur).